**Enseignante : Emilie GAILLARD**

**Oraux : contrôle continu pour les étudiants étrangers .**

**Oral de 15 minutes**

**Ecrit de 2h - aucun document autorisé**

**Intitulé du cours : Sens et non-sens des droits de l'Homme à l'ère de l’Anthropocène et de la globalisation**

En hommage à la pensée du professeur Mireille Delmas-Marty, ce cours invite à questionner le concept de droits humains à l'ère de la mondialisation, des enjeux environnementaux globaux et des transhumanismes.

La problématique principale est la suivante :

Quels sont les multiples défis lancés à la théorie générale des droits fondamentaux par la mondialisation à l’ère de l’Anthropocène ?

Quelles sont les lectures traditionnelles et les processus d'internationalisation des droits de l'Homme ?

Est-il possible de proposer une lecture transgénérationnelle des droits de l'Homme, voire de formuler des droits et devoirs de l'Humanité à l'égard des générations futures et de l'environnement ?

Humaniser la mondialisation ou laisser la mondialisation déshumaniser l'Humanité, les multiples enjeux auxquels notre civilisation est confrontée invitent à questionner la manière d'imaginer, de penser les droits fondamenteaux de manière transtemporelle, transpatiale et transespèces. De nouvelles forces imaginantes sont actuellement à l'œuvre, animée par un paradigme de l'interdépendance entre Humanité et Nature, à travers les espaces et le temps. De nouvelles formes d’actions citoyennes, juridiques et judiciaires sont à l’œuvre et confirment l’entrée du droit dans l’ère de l’Anthropocène.

Chaque session de cours étudie une thématique particulière telle que:

- le processus d'internationalisation des droits de l'Homme

- étude des différents systèmes régionaux de protection des droits humains.

- le sens et le non-sens du droit à la vie à l'ère de la mondialisation

- l'œuvre créatrice des droits humains et les tribunaux citoyens

Les supports vidéos, radio et textes sont régulièrement utilisés durant ce cours.